

# Séance du 29 novembre 2011

L'an deux mil onze, le 29 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Jehan de Malestroit, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard MILOUX, Maire.

Date de convocation :  
24 novembre 2011

Nombre de membres :

en exercice : 17  
présents : 14  
procurations : 2  
votants : 16

**Etaient présents** : MM. MILOUX, Maire, LE PRIOL, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme RIO 2<sup>ème</sup> adjoint, MM. LE QUERNEC, 3<sup>ème</sup> adjoint, ROGER, 4<sup>ème</sup> adjoint, MONNIER, 5<sup>ème</sup> adjoint, DANY, Mmes GUERRET, THOMAS, MM TREGOUET, BRIEND, CASTILLON, HAVART, HOUEIX, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** :

M. BAYON qui donne pouvoir à Mme RIO  
M. LAROZE qui donne pouvoir à M. MILOUX  
M. GICQUELLO

**Secrétaire de séance**: Mme GUERRET Evelyne été élue secrétaire de séance

- ◆ **Bernard Miloux, président de la séance, explique tout d'abord que son problème à la cheville ne lui permettant pas de monter les escaliers de la Mairie, la séance du conseil municipal a lieu exceptionnellement à la Salle Jehan de Malestroit comme le permet le Code Général des Collectivités Territoriales.**

## ◆ Finances

**Il expose ensuite que la commission des finances s'est réunie le 15 novembre dernier et laisse la parole à Gildas Roger, adjoint aux finances, pour la présentation des dossiers.**

- **Décisions Modificatives** : Budget principal et Budget annexe des bâtiments rue Ste Anne

Après une présentation par Monsieur Olivier, Directeur Général des Services, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les décisions modificatives nécessaires au budget 2011 en ce qui concerne le budget principal et le budget annexe « bâtiments rue Sainte Anne ».

- **2011- 11 – 01 : Budget Principal** : décision modificative n° 4

Après présentation des chiffres, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 établie ainsi qu'il suit :

### Dépenses de fonctionnement

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	Montant
011	606120	Gaz	- 2 000.00 €
	606121	Electricité	3 000.00 €

	60621	Combustibles	2 000.00 €
	60632	Fournitures de petit équipement	- 2 000.00 €
	60633	Fournitures de voirie	- 1 000.00 €
	6064	Fournitures administratives	- 1 000.00 €
	6068	Autres matières et fournitures	4 500.00 €
	611	Contrats prestation services	5 000.00 €
	6132	Locations immobilières	- 7 000.00 €
	6135	Locations mobilières	1 000.00 €
	61521	Entretien de terrains	- 8 000.00 €
	61522	Entretien de bâtiments	17 500.00 €
	61551	Entretien matériel roulant	- 13 000.00 €
	61523	Entretien voies et réseaux	- 500.00 €
	61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000.00 €
	616	Primes d'assurance	3 750.00 €
	617	Etudes et recherches	5 000.00 €
	6184	Versements organismes de formation	2 500.00 €
	6226	Honoraires	- 2 000.00 €
	6231	Annonces et insertions	- 2 372.05 €
	6251	Voyages et déplacements	1 500.00 €
	6261	Frais d'affranchissement	2 000.00 €
	637	Autres impôts et taxes	1 772.00 €
012	6218	Autre personnel extérieur	2 300.00 €
	6411	Personnel titulaire	400.00 €
	6413	Personnel non titulaire	5 000.00 €
	64168	Autres	- 2 000.00 €
	6417	Rémunération des apprentis	4 000.00 €
	6455	Cotisations assurances personnel	- 3 500.00 €
	6458	Cotisations autres organismes	1 800.00 €
65	6554	Contribution organismes regroupement	4 000.00 €
	654	Pertes sur créances irrécouvrables	110.00 €
66	6611	Intérêts d'emprunts	- 148 947.57 €
	66111	Intérêts d'emprunts	148 947.57 €
			<b>24 759.95 €</b>

### Recettes de fonctionnement

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	Montant
70	703881	Camping	5 000.00 €
	7038811	Camping (groupes)	- 500.00 €
	7062	Redevance services caractère culturel	2 500.00 €
	7083	Locations diverses	200.00 €
	70848	Autres organismes (SDIS)	900.00 €
	7088	Autres produits	150.00 €
73	7323	FNGIR	15 207.00 €
	7351	Taxe sur l'électricité	2 000.00 €
74	7411	Dotation forfaitaire	- 6 899.00 €
	74121	Dotation de solidarité rurale	7 218.00 €
	74127	Dotation nationale de péréquation	- 1 474.00 €
	74718	Autres (rbmt CAE)	11 000.00 €

	7482	Compensation taxe additionnelle droits mutation	- 2 920.01 €
	74832	Attribution du FDTP	- 13 221.89 €
	74833	Etat compensation CET	- 1 068.00 €
	74834	Etat compensation taxe foncière	1 654.00 €
	7488	Autres attributions et participations (passeports)	6 420.00 €
77	773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 464.25 €
	778	Vente balais neufs Azura (balayeuse)	264.00 €
	7788	Produits exceptionnels divers	8 865.60 €
013	6419	Remboursement rémunération de personnel	- 13 000.00 €
			<b>24 759.95 €</b>

### Dépenses d'investissement

Opération	Article	Désignation article	Montant
127	2158	Acquisitions pour fleurissement	- 738.48 €
		Divers équipements techniques	- 2 306.51 €
	2183	Onduleur mairie	1 612.20 €
		PC urbanisme mairie	1 167.91 €
		Barriérage rondins de bois	213.05 €
135	2158	31 panneaux + supports	4 540.70 €
		2313	Confection regard
	2315	Maîtrise d'œuvre lot. Le Jaugan	129.85 €
		31 panneaux + supports	- 4 540.70 €
		Confection regard	- 574.08 €
		Réalisation voie d'accès Bois Solon	- 3 340.40 €
		Marché voirie 2011	- 2 000.00 €
148	2031	Poutre de gloire	3 273.45 €
17	204158	Réseau électrique rés. Val d'Oust (SDEM)	11 783.00 €
	2315	Eclairage public (SDEM)	56 875.64 €
	2388	Eclairage public rue de l'Ecluse et rue St Pierre	2 000.00 €
		Eclairage public (SDEM)	- 56 875.64 €
		Réseau électrique rés. Val d'Oust (SDEM)	- 11 783.00 €
211	2031	Etude thermique trésorerie	- 5 000.00 €
220	2188	7 supports vélos	591.48 €
		2313	Garde corps passerelle canal
	2315	Piste cycliste et aire pétanque Les Sources	500.00 €
		Garde corps passerelle canal	- 6 996.60 €
		7 supports vélos	- 591.48 €
228	2158	Poteau et lisse rails rangement cimetièrre	508.04 €
	2313	Poteau et lisse rails rangement cimetièrre	- 508.04 €
49	2313	Enseigne gîte d'étape	574.08 €
		Menuiseries gîte d'étape	59.80 €
		Clôture + portail Les Sources	3 518.63 €
		VMC appartement au-dessus trésorerie	692.27 €
		Mise en conformité bâtiments	328.31 €
		Travaux complexe sportif	201.41 €
		Bois Pivet réparation châssis vitré local bateau	- 2 595.32 €
041	2313	Intégration études suite à travaux	777.40 €
			<b>777.40 €</b>

## Recettes d'investissement

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	
041	2031	Intégration études suite à travaux	777.40 €
135	1323	Subvention département pour Jaugan	36 845.38 €
49	1641	Emprunt	- 36 845.38 €
			<b>777.40 €</b>

- **2011 -11 - 02 : Budget annexe « Bâtiments de la rue Ste Anne »** : décision modificative n°1

Après présentation des chiffres, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 établie ainsi qu'il suit :

### Budget annexe Bâtiments Rue Sainte Anne

Dépenses de fonctionnement		
022	Dépenses imprévues	- 13 394,10 €
6065	Fournitures protection Livres, disques, DVD	1 812,93 €
6218	Autre personnel extérieur (animations)	1 639,30 €
6228	Divers (animations)	6 883,86 €
6236	Catalogues et imprimés	1 342,88 €
6257	Réceptions	1 715,13 €
<b>Total</b>		<b>- 0,00 €</b>

Dépenses d'investissement		
21568	Autre matériel et outillage	2 436,92 €
2161	Œuvres et objets d'art	6 541,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	16 897,49 €
2184	Mobilier	- 66 508,09 €
2188	Autres immo corporelles	27 812,86 €
2313	Immos en cours constructions	12 333,45 €
2315	Immos en cours installations techniques	486,37 €
<b>Total</b>		<b>0,00 €</b>

- **2011 - 11 - 03** : Tarifs communaux 2012

La commission des Finances propose que les tarifs communaux soient réévalués de 2 % pour 2012

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de voter pour 2012 les tarifs communaux suivants (augmentation de 2 % par rapport à 2011) :

#### **LA SALLE DES FETES :**

<b>LOCATION DE LA CUISINE</b>	
* Seule (particuliers, Associations et entreprises extérieures)	243.00 €
* Pour Associations locales, entreprises locales et maletroyens	95.00 €
<b>LOCATION DE LA SALLE</b>	
<b>I - Toutes Activités</b>	

A) Pour Associations et entreprises locales (entrées payantes)	152.00 €	<u>minimum + 20 fois 1 entrée</u>
B) Pour Associations et entreprises extérieures avec entrées payantes.	152.00 €	<u>minimum + 50 fois 1 entrée</u>
C) Pour Fête de famille, repas ou lunch (extérieurs)	220.00 €	
D) Pour Fête de famille, repas ou lunch (malestroyens)	95.00 €	
E) Pour Associations ou Particuliers avec entrées non payantes : comme C et D		
F) Loto		
Association de Malestroit	126.00 €	
Association extérieure	212.00 €	
G) concours de belote		
Association de Malestroit	63.00 €	
Association extérieure	106.00 €	
<b>II - THEATRE ET GALA DE DANSE</b>		
A) Etablissements scolaires de Malestroit	gratuité	
B) Associations locales	66.00 €	
C) Autres Associations	111.00 €	
<b>III - ARBRE DE NOEL</b>		
A) Etablissements Scolaires locaux	gratuité	
B) Associations et Entreprises locales	gratuité	
C) Autres	207.00 €	
<b>IV - FEST-NOZ, RECITAL ET ASSIMILE</b>		
A) Associations locales	71.00 €	<u>minimum + 20 fois 1 entrée</u>
B) Associations extérieures	71.00 €	<u>minimum + 50 fois 1 entrée</u>
<b>V - BUFFET CAMPAGNARD</b>		
A) Associations et Entreprises locales	gratuité	
B) Associations et Entreprises Extérieures	207.00 €	
<b>VI - VIN D'HONNEUR</b>		
	97.00 €	
<b>VII - REPAS DANSANT (CUISINE COMPRISE)</b>		
A) Associations locales	189.00 €	
B) Associations extérieures	520.00 €	

### LA SALLE JEHAN :

associations, entreprises et administrations locales	gratuité	
<b>Exposition :</b>		
* A but lucratif	52.00 €	<u>forfait (1ère journée comprise + 4.75 €/jour d'utilisation supplém.)</u>
* A but non lucratif	gratuité	
Vin d'honneur	52.00 €	

### LA SALLE NOMINOE :

associations, entreprises et administrations locales	gratuité	
vin d'honneur ou assimilé	gratuité	
<b>LES EXPOSITIONS</b>		
Lucratives	41.00 €	<u>forfait (1ère journée comprise + 4.90 €/jour d'utilisation supplém.)</u>
Non lucratives	gratuité	
Vin d'honneur ou assimilé	41.00 €	

## **LA SALLE BONSERGENT :**

Associations, Administrations et Entreprises locales	gratuité
Associations, entreprises, extérieures et particuliers	39.00 €
Vin d'honneur ou assimilé	39.00 €

## **SALLE RUE DES ECOLES**

associations, entreprises et administrations locales	gratuité
Associations, entreprises extérieures et particuliers	41.00 €

## **LE MATERIEL**

### **LES BARRIERES**

associations, entreprises et administrations locales	gratuité
<u>Associations extérieures et particuliers:</u>	
type "vauban" par barrière et par jour	5.00 €
type "héras" (forfait de prise en charge)	32.00 €
type "héras" par barrière et par jour en plus du forfait (3 jours; le premier jour n'étant pas compté)	2.00 €
<b>SCENE POUR LES SPECTACLES</b>	
forfait pour les 25 premiers m <sup>2</sup>	212.00 €
surface supplémentaire : le m <sup>2</sup>	5.50 €
<b>LES CHAISES (l'unité)</b>	0.35 €
<b>LES TABLES</b>	
La table	9.00 €
<b>Détérioration des biens prêtés</b>	
Chaise en bois	20.50 €
Chaise en PVC	70.00 €
Banc	71.00 €
Table stratifiée	199.00 €
Table en bois pliante	297.00 €
barriere "ganivelle"	99.00 €
barrière "héras"	49.00 €
Ecran de projection de la mairie	298.00 €

## **INTERVENTIONS SERVICES TECHNIQUES**

<b>Mise à disposition d'employés communaux pour S.I et CCVOL:</b>	
* par heure et par employé	28.00 €
* par heure et par employé avec matériel	49.00 €
<b>intervention d'office (pouvoirs de police du Maire)</b>	
* par heure et par employé avec matériel	95.00 €

## **PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS**

Format A4 (recto et recto-verso) (hors docs adm.)	0.65 €
Format A3 (recto et recto-verso) (hors docs adm.)	0.90 €
Format A4 et A3 (recto et recto-verso) pour docs adm.	0.20 €
Impressions de documents informatiques en noir et blanc	0.20 €

## **LES DROITS DE PLACES**

<b>DROITS DE PLACES SUR LE MARCHÉ</b>		
Abonnement	0.40 €	le mètre linéaire
Hors abonnement	1.55 €	le 1er mètre
	0.55 €	le mètre supplémentaire
<b>DROITS DE PLACES POUR LES CIRQUES</b>		
Le m2 de Chapiteau pour une représentation. (Jour d'installation, jour du spectacle et le lendemain)	0.50 €	
plus de 3 jrs, le m2 de chapiteau par jour de présence	0.50 €	
<b>DROITS DE PLACES POUR MANEGES</b>		
<b>LA PREMIERE SEMAINE</b>		
* Gros manèges	116.00 €	
* Manèges enfants	58.00 €	
* Petits Stands	30.00 €	
<b>LA DEUXIEME SEMAINE</b>		
* Gros manèges	229.00 €	
* Manèges enfants	116.00 €	
* Petits Stands	58.00 €	
<b>DROITS DE PLACES QUINZAINE COMMERCIALE</b>		
Le m2 .....	2.50 €	
<b>OCCUPATION DOMAINE PUBLIC</b>		
Le m2 par jour (dimanche et jour férié compris) matériaux et échafaudages	0.60 €	
Terrasses :		
le m2 pour terrasse des commerces du 1/4 au 31/10 les dates pourront être avancées en Mars ou retardées en Novembre selon les conditions météorologiques	15.00 €	
le m2 supplémentaire pour terrasse des commerces bénéficiant d'une extension dans les rues piétonnes	3.75 €	

## **LE CIMETIERE**

<b>CONCESSIONS (tarif au m²)</b>	
un emplacement pour 50 ans	174.00 €
un emplacement pour 30 ans	148.00 €
un emplacement pour 15 ans	85.00 €
<b>AVEC CAVEAU (tarif au m²)</b>	
un emplacement pour 50 ans	338.00 €
un emplacement pour 30 ans	312.00 €
un emplacement pour 15 ans	249.00 €
<b>CAVURNE (tarif à l'emplacement)</b>	
un emplacement pour 50 ans	353.00 €
un emplacement pour 30 ans	335.00 €
un emplacement pour 15 ans	293.00 €
<b>VACATIONS FUNERAIRES</b>	
* sur la semaine	25.00 €
* dimanche et jour férié	25.00 €

Augmentation seulement par arrêté ministériel

## MEDIATHEQUE

<b>ADHESION MALESTROYENS</b>	
Famille	20.00 €
Individuel	15.00 €
Collectivités, écoles	gratuité
<b>ADHESION NON MALESTROYENS</b>	
Famille	22.00 €
Individuel	18.00 €
Collectivités, écoles	18.00 €
<b>DETERIORATION OU NON RESTITUTION</b>	
Prix du bien vendu en librairie ou sur catalogue fournisseur	
<b>Si le prix du bien ne peut être établi :</b>	
* livre enfant	8.00 €
* livre adulte	17.00 €
* revue	4.00 €
* CD	21.00 €
* CD-Rom	32.00 €
* DVD	36.00 €
<b>REPLACEMENT CARTE ADHESION SI PERTE</b>	3.00 €
<b>IMPRESSION DE DOCUMENTS</b>	
Noir et blanc	0.20 €
Couleur	1.10 €

## CAMPING

<b>TARIF par jour</b>	
<b>EMPLACEMENT DELIMITE</b>	
Caravane + voiture	4.10 €
* par campeur adulte	1.75 €
* par enfant de moins de 7 ans	0.90 €
Camping-car	3.25 €
* par campeur adulte	1.70 €
* par enfant de moins de 7 ans	0.80 €
<b>EMPLACEMENT NON DELIMITE</b>	
* par véhicule 2 roues 125 cm3 et plus	0.90 €
* par automobile	1.45 €
* par tente	1.50 €
* par camping-car	2.90 €
* par campeur adulte	1.75 €
* par enfant de moins de 7 ans	0.90 €
* jeunes en groupe de 10 jusqu'à 16 ans	1.20 €
<b>DIVERS</b>	
* douche pour visiteurs	1.45 €
* plein d'eau camping-car pour visiteurs	2.15 €
* bouteille d'eau glacée	0.60 €
* garage mort	1.45 €
<b>ELECTRICITE</b>	
* électricité du 1/5 au 31/10	2.75 €
* électricité du 01/11 au 30/04	11.10 €

## GITE D'ETAPE

Personne seule	10.00 €	<u>par nuit</u>
Groupe + de 5 personnes (Prix par personne)	8.50 €	<u>par nuit</u>
de 12 h à 14 h	3.50 €	<u>par personne</u>
de 10 h à 16 h	7.50 €	<u>par personne</u>
Cheval	2.50 €	<u>par nuitée</u>



- **2011 - 11 – 04** : Indemnité de gardiennage de l'église - répartition 2011 entre le Père Daniel et le Père M'Bula

Gildas Roger, adjoint aux finances, expose que le père Robert Daniel percevait pour 2011 l'indemnité de gardiennage de l'église de 474,22 €. Suite à son remplacement par le père Stéphane M'Bula le 15 septembre 2011 il y a lieu de répartir cette indemnité au prorata du temps de présence soit : 335,91 € pour le père Robert Daniel, 138,31 € pour le père Stéphane M'Bula.

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité la proposition de répartition de l'indemnité de gardiennage de l'église 2011 selon les modalités présentées.

- **2011 – 11 – 05** : Admission en non-valeurs

Le Trésorier, Monsieur Erussard, demande au conseil municipal de se prononcer pour l'admission en non-valeurs de créances irrécouvrables pour un montant de 405,85 €.

La commission des finances a donné un avis favorable à cette proposition.

Après délibération, le conseil municipal décide l'admission en non-valeurs des créances irrécouvrables selon la liste proposée par Monsieur le Trésorier et pour un montant de 405.85 €.

- **2011 – 11 – 06** : Subvention exceptionnelle « culture »

Sur proposition de Marie-Thérèse Rio, adjointe à la culture, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 200 € au Cercle Celtique Aùel Douar à titre d'encouragement pour leur accession en 3<sup>ème</sup> catégorie qui récompense les efforts de l'association.

- **2011 – 11 – 07** : Subvention exceptionnelle « sport »

Sur proposition de Jean Le Priol, adjoint aux sports, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association « Canoë Kayak » pour l'organisation du championnat départemental à Malestroit le 4 décembre 2011.

- **2011 – 11 – 08** : Travaux aménagements de sécurité : demande subvention enveloppe « amendes de police »

Jean-François Le Quernec, Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Travaux rappelle les dispositions adoptées par la Commission municipale compétente réunie le 7 février dernier. Elles concernent la réalisation de dispositifs de sécurité routière sur le réseau routier départemental en agglomération de Malestroit.

Il précise que les 6 opérations en question s'intègrent dans le Schéma communal de Sécurité routière adopté le 16 novembre 2009 à l'issue d'une réunion publique.

Par ailleurs il mentionne que les caractéristiques techniques de ce projet ont reçu l'accord du Directeur des routes du Conseil Général par correspondance du 22 juillet dernier.

Les travaux à réaliser sont les suivants:

1. Rue du Bois Pivet – RD 764 : ralentisseur par rétrécissement de chaussée;

2. Intersection rue du Bois Pivet – rue de La Morlaye (RD764-RD168) aménagement de carrefour;
3. Faubourg de La Madeleine – RD764 : ralentisseur par chicane;
4. Faubourg de La Madeleine, secteur du Prieuré – RD764 : ralentisseur type « coussins berlinois »;
5. Intersection Faubourg de La Madeleine – rue de La Libération, secteur commercial (RD764-RD776) : ralentisseur par îlot central, sécurisation du cheminement piétons, refonte des modalités de stationnement;
6. Faubourg Saint Julien – RD764, en intersection avec la rue du Jaugan, secteur scolaire : ralentisseurs type « coussins berlinois », sécurisation liaison piétonne Ecoles-Complexe sportif de La Daufresne.

Ces aménagements qui seront réalisés, par souci de cohérence et efficacité, en une seule phase de travaux génèrent un coût évalué à 75.000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la réalisation des travaux susvisés;
- sollicite l'obtention d'une subvention au titre du programme 2012 dit « amendes de police»

➤ **2011 – 11 – 09 - Fiscalité de l'aménagement** : institution d'une taxe d'aménagement

Le conseil municipal décide,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

- **d'instituer le taux de 2% sur l'ensemble du territoire communal;**
- **d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme,**

1° Totalemment Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+);

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+);

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible

➤ **2011 – 11 – 10 : Emprunts 2011**

Gildas Roger, adjoint aux finances, expose que les services de la Mairie ont fait des recherches de financements auprès des organismes financiers pour équilibrer le budget 2011 tel que prévu lors du budget primitif.

Il précise qu'en cette période de crise les établissements bancaires sont frileux pour financer les collectivités territoriales. Il rappelle ensuite qu'il avait été présenté au conseil municipal la réalisation d'emprunts pour un montant de 537.000 € au taux de 4,25 % sur une période de remboursement de 30 ans soit une annuité prévue de l'ordre de 31.600 €.

Il demande au Directeur Général des Services de présenter la situation actuelle et les propositions faites par les établissements bancaires.

Il ajoute que, bien que le conseil municipal ait autorisé le Maire par délégation générale à réaliser les emprunts prévus au budget, il a semblé normal à l'exécutif dans ces circonstances exceptionnelles de demander au conseil municipal de se prononcer.

Après les explications fournies par Monsieur Olivier, Directeur Général des services, le conseil municipal décide par 15 voix Pour (une abstention de Monsieur Dany) de réaliser un emprunt de 500.00 € pour équilibrer le budget au lieu des 537.000 € prévus au budget 2011 et autorise le Maire à signer le contrat de prêt auprès du crédit agricole du Morbihan aux conditions proposées par cet organisme à savoir, durée de 30 ans pour un prêt au taux fixe de 5,17 % à échéances mensuelles.

#### ◆ Travaux - Urbanisme

- **2011 – 11 – 11 : Audit énergétique des bâtiments communaux** - groupement de commande avec la CCVOL – désignation de délégués de la commune

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique énergétique du projet de territoire de la CCVOL, la commune de Malestroit a proposé de réaliser un audit énergétique sur les bâtiments communaux. Pour ce faire, la mise en place d'un groupement de commandes a été retenue.

A ce jour, six communes se sont inscrites dans cette démarche.

Les communes doivent signer une convention (voir annexe jointe) pour organiser un groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 8 – I à VII – du Code des Marchés Publics.

Ce groupement est créé en vue de la passation de marchés d'études pour la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments communaux. Le groupement a pour objet de coordonner et d'optimiser les actions des différentes parties et de retenir un prestataire unique pour ce marché.

Il est proposé de retenir la Communauté de Communes comme coordonnateur du groupement. La commission d'appel d'offres du groupement doit être également constituée : chaque commune membre procède à l'élection de son représentant parmi les membres ayant voix délibérative de sa commission d'appel d'offres. Pour chaque membre titulaire, il est prévu un suppléant. La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur.

En conséquence, il est proposé :

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la délibération pour la passation de marché d'étude d'audit énergétique des bâtiments communaux;
- D'approuver la désignation de la communauté de communes du val d'oust et de Lanvaux en tant que coordonnateur du groupement constitué ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive et à prendre toutes les mesures d'exécutions liées à l'approbation de cette convention constitutive ;
- De désigner un représentant élu au sein de la commission d'appels d'offres de la commune pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes, ainsi qu'un suppléant également choisi au sein de la commission d'appel d'offres.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décident :

- d'engager l'étude et de valider la pan de financement
- d'inscrire les bâtiments cités en annexe
- d'approuver la convention
- d'approuver la désignation du coordonnateur
- d'autoriser le Maire à signer la convention
- de désigner Monsieur Jean Monnier pour siéger à la commission d'appel d'offre et Monsieur Bernard Miloux, son suppléant.

Autorisent le Maire à engager les démarches et à signer toutes pièces relatives à cette opération.

Annexe : liste des bâtiments concernés par l'audit

- Complexe sportif de La Daufresne;
- Services techniques rue du Cdt Ameil ;
- Salle des fêtes ;
- Local des Sources ;
- Salle du Bois Pivet ;
- Local football
- Gite d'étape.

- **2011 – 11 – 12 : Elaboration du Plan de mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics et des Etablissements Recevant du Public** - groupement de commande avec la CCVOL – désignation de membres (titulaire et suppléant) de la commission d'appel d'offres

Jean-François LE QUERNEC, adjoint aux travaux et à l'urbanisme, rappelle que le conseil municipal avait décidé lors de sa séance du 14 décembre 2010 de participer à un groupement de commande avec la CCVOL pour l'élaboration de son Plan de mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics et des Etablissements Recevant du Public.

La CCVOL demande au conseil municipal de désigner 2 membres (1 titulaire et 1 suppléant) pour participer à la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de désigner MM. Le Quernec (titulaire) et Monnier (suppléant).

- **2011 - 11 – 13 : Secteur de la Daufresne** - compte-rendu de la commission mixte « urbanisme-sports » et lancement de consultation d'étude d'aménagement

Jean Le Priol, adjoint aux sports et Jean-François Le Quernec, adjoint à l'urbanisme, ont fait le compte-rendu de la réunion mixte des commissions « sports » et « urbanisme » qui s'est tenue le 24 octobre dernier pour évoquer le devenir du secteur de la Daufresne.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de lancer une consultation d'étude d'aménagement du secteur de la Daufresne portant sur :

- Valorisation et requalification générale de l'ensemble du secteur,
- Création d'une base nautique sur le site de l'ancien abattoir,
- Extension du camping avec intégration des locaux de l'ancienne piscine.

➤ **2011 – 11 – 14 : Acquisition de terrain** - trottoir entrée place Bonsergent

*Christian Laroze étant intéressé à l'affaire, son pouvoir donné à Bernard Miloux n'est pas pris en compte.*

Jean-François Le Quernec, adjoint aux travaux, explique que pour permettre la continuité de cheminement des Personnes à Mobilité Réduite et requalifier l'aspect paysager de l'entrée de la Place Bonsergent il a été convenu avec Mme Le Cointre qu'elle cède à la commune une portion de terrain de 16 m<sup>2</sup> attenant à sa propriété.

Jean-François Le Quernec a rencontré la propriétaire qui a donné son accord sur le prix de vente.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De faire l'acquisition de la parcelle cadastrée AZ 428 d'une superficie de 16 m<sup>2</sup> au prix de 20 € le m<sup>2</sup> appartenant à Madame Marie LE COINTRE
- D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces afférentes en l'étude de la SCP Laroze, notaire à Malestroit.

◆ **Personnel communal**

◆ **2011 – 11 – 15 : Création poste Brigadier-chef principal** - remplacement d'un poste de brigadier

Monsieur le Maire expose que Nolwenn GOUSSET, actuellement sur le grade de brigadier, peut prétendre à un avancement de grade de Brigadier-chef principal.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, décide de supprimer le poste de brigadier et de créer un poste de brigadier-chef principal.

---

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance et remercie les conseillers et le public de leur attention.**